



Facture

Numéro de note Date Numéro doc.
8278927087 05.02.2026 40249859



Adresse de livraison:
LILLY FRANCE
0768926091 Philippe VOGT
Z.A. - 2 rue du Colonel Lilly
67640 FEGERSHEIM

Adresse de facturation:
REDUCIO
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Page 1 / 2

| | | | |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| N° de commande / Date | I042229136 / 29.01.2026 | N° de livraison / Date | 7210369057 / 05.02.2026 |
| Votre compte chez nous | 776491 | Contact client | ALLARI, LAURENT |
| Numéro TVA du client | FR90750635690 | Contact TD SNX- Sales | Digitally Led |
| VNo. bon d'achat / Date | ZB-703909 / 29.01.2026 | Contact TD SNX- Finance | Arly Razafindraibe |

| N° d'art. Ligne Del. Grp | Description N° d'art.fabricant numéro EAN | Quantité N° d'art. client | Prix unitaire | % VAT Montant EUR |
|---|---|------------------------------|-------------------|----------------------|
| 7889243 | UAG CASE METRO FOR SURFACE PRO 9 BLACK | | | 20,00 % |
| 000001 | 324015114040 | 5 | 36,74 EUR | 183,70 EUR |
| 000 | 840283906527 | | | |
| Rabais de e-business | | -0,50 % | 183,70 EUR | -0,92 EUR |
| Total H.T. | | | | 182,78 EUR |
| Bases T.V.A. | | | | 182,78 EUR |
| Taux - Base de calcul - montant T.V.A. | | 20,00 % | 182,78 EUR | 36,56 EUR |
| NET A PAYER | | | | 219,34 EUR |

RPCP:

Notice officielle d'information sur la copie privée à : <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>
Remboursement/exonération de la rémunération pour usage professionnel, <http://www.copiefrance.fr>

Référence à mentionner lors du règlement ou pour toute réclamation: 8278927087

Mode d'expédition: DO - Provinces Drop

:

Mode de règlement: 30 jours le 15 / Virement

Date d'échéance: 15.03.2026

N° TVA TD SYNNEX: FR07722065638

0768926091 Philippe VOGT

Ces biens sont contrôlés par les réglementations du gouvernement des États-Unis et de l'UE sur le contrôle des exportations. S'ils sont exportés ou réexportés, ils sont autorisés à l'exportation uniquement vers le pays de destination finale, en vue d'être utilisés par le destinataire final ou le(s) utilisateur(s) final(s) identifié(s) dans le présent document. Ils ne peuvent pas être revendus ou transférés à une personne autre que le destinataire final ou le(s) utilisateur(s) final(s) autorisé(s) et ils ne peuvent pas être revendus, transférés ou mis au rebut de quelque manière que ce soit dans un autre pays, que ce soit sous leur forme originale ou après avoir été intégrés à d'autres biens, sans l'obtention préalable de l'approbation nécessaire du gouvernement des Etats-Unis, de l'UE ou du gouvernement national compétent ou selon les modalités autorisées par la loi et les réglementations des Etats-Unis.

Facture en EUR, merci d'adresser votre règlement au RIB suivant :
SWIFT code: CITIFRPP IBAN: FR76 1168 9007 0000 6555 1301 926

TD SYNNEX France S.A.S.
au capital de 77.995.212 Euros

Siège Social
5, avenue de l'Europe
Bussy Saint-Georges
77611 Marné - la - Vallee Cedex 3

Bureau de Chessy
7, Avenue Hergé
77700 Chessy

Bureau de Courbevoie
Immeuble Sunside
34 rue Leonard de Vinci
92400 Courbevoie

TVA: FR 07 722065638
722 065 638 RCS Meaux
APE 4651Z

web : <https://fr.tdsynnex.com>

Veuillez adresser votre règlement à
TD SYNNEX France

Service Recouvrement
0164762926
de9h30 - 13h30 et 14h15h





Facture

| Numéro de note | Date | Numéro doc. |
|----------------|------------|-------------|
| 8278927087 | 05.02.2026 | 40249859 |



Page 2/2

Conformément aux Conditions Générales de Vente de TD SYNNEX France, un escompte pour paiement anticipé calculé au taux annualisé de deux virgule cinq pourcent (2,5%) sera consenti par TD SYNNEX aux Clients bénéficiant d'une ligne de crédit en cas de paiement avec réception des fonds dans les dix (10) jours suivant la date de la facture.

Cet escompte est calculé sur le montant net encaissé.

Tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne l'exigibilité de pénalités de retard dont le taux est égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France. Par ailleurs, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans qu'un rappel ne soit nécessaire, outre les intérêts de retard susmentionnés, une obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros hors taxes (40 euros H.T.) par facture.

La vente faisant l'objet des présentes est, de l'accord formel des parties, régie par les conditions générales de vente TD SYNNEX France que l'acquéreur déclare expressément accepter,

notamment la clause de réserve de propriété des biens vendus, au profit de TD SYNNEX, jusqu'au paiement intégral du prix.

Pour visualiser vos factures, les CGV TD SYNNEX France, ou déclarer vos litiges (rubrique « service client online ») rendez-vous sur <https://fr.tdsynnex.com/>

TD SYNNEX France S.A.S.
au capital de 77.995.212 Euros

Siège Social
5, avenue de l'Europe
Bussy Saint-Georges
77611 Marne - la - Vallée Cedex 3

Bureau de Chessy
7, Avenue Hergé
77700 Chessy

Bureau de Courbevoie
Immeuble Sunside
34 rue Leonard de Vinci
92400 Courbevoie

TVA: FR 07 722065638
722 065 638 RCS Meaux
APE 4651Z

web : <https://fr.tdsynnex.com>

Veuillez adresser votre règlement à
TD SYNNEX France

Service Recouvrement
0164762926
de9h30 - 13h30 et de 14h15h

